

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC116

présenté par
Mme Buffet

AVANT L'ARTICLE 17

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre V :

« Enseignement supérieur de la création artistique et enseignement artistique spécialisé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé avec ce nouvel intitulé de traiter de l'ensemble de l'éducation artistique sans se limiter au seul enseignement supérieur.